

Compte rendu du conseil municipal Vendredi 29 Mai 2015 à 20h30

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, PUYAL Jean-Pierre, SAPIN Isabelle, LAPEYRE Bernard, LASSIS Henri, BRETTE-GARCIA Béatrice, MESTRE Monique, BEZOLLES Christophe, ROIRAND Nathalie, BOUCON Patrick, CAPERAN Paul, VERZENI Chantal

Absent ayant donné procuration à : FILLATRE Rachael (Procuration à LASSIS Henri), SANGAY André (Procuration à BROCA LANNAUD Marie-Thérèse)

Ouverture de la séance

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD, Maire.

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'ils trouveront dans leur dossier le compte rendu du dernier conseil. Elle précise que si milieu de semaine aucune remarque n'est parvenue en mairie, il sera adopté.

Monsieur **Jean Pierre PUYAL** a été nommé secrétaire de séance.

Convention d'adhésion au service commun entre la Commune et la Communauté des Communes de la Ténarèze, secteur urbanisme et transfert de compétence urbanisme dont l'instruction des autorisations du droit des sols

La DDT, service qui instruisait, notamment les dossiers d'urbanisme va disparaître au 01 juillet 2015.

La Communauté des Communes de la Ténarèze veut mettre en place un service commun qui prendra, entre autres, cette compétence. Deux agents formés, de la commune de Condom, instruiront les dossiers.

Ce service commun sera composé à termes d'entité, appelées « secteurs » : Secteur Urbanisme et Secteur Affaires Juridiques et Commande Publique.

Un budget annexe sera créé et la Commune participera à ce budget en réglant, selon un barème, les différents dossiers d'urbanisme qui seront traités.

Certificat urbanisme informatif	Certificat urbanisme opérationnel	Déclaration préalable	Permis de construire	Permis de démolir	Permis d'aménager
103 €	206 €	257 €	514 €	412 €	617 €

Avec ces barèmes, Madame le Maire expose que l'instruction des dossiers en 2014 aurait coûté à la Commune près de 6 000 €...

Proposition d'adhésion au service commun tout en sachant que la Commune ne retiendra que le secteur urbanisme.

Voté à l'unanimité

Convention relative à la disponibilité d'employés – Sapeurs-Pompiers Volontaires

Certains agents du service technique sont mis à disposition du Centre de Secours en cas d'appel. Il existe une convention qui a été signée pour Claude BAQUE sur la mise à disposition du service volontaire. C'est une assurance pour avoir des sapeurs-pompiers sur le territoire. Aujourd'hui le SDIS nous propose de conventionner un autre agent, Jérôme SEMPE.

Proposition de signer cette convention relative à la disponibilité d'employés.

Voté à l'unanimité

Délibération pour travaux d'éclairage public

La Commune possède un éclairage public vétuste.

Le SDEG (Syndicat d'Energie du Gers) a proposé divers tranches de travaux pour mettre en place des nouvelles ampoules à économie d'énergie. Un investissement qui amènera une économie de 50 %.

La première tranche concernerait les Capots, la rue de la république ainsi que deux points d'éclairage, avenue Ernest Vila (chemin qui mène chez Monsieur SIMON-BAJOLLE) et le lotissement Martine qui depuis la mise en place du transformateur n'a pas été branché.

Le montant des travaux s'élève 18 664,98 € HT avec une subvention de 30 % du SDEG soit 5 569.49 €. Reste en charge à la Commune 13 065,49 € HT soit 15 678,58 € TTC.

La dépense a été portée au budget primitif. Proposition de signer les devis correspondant à ces travaux afin qu'ils soient réalisés avant l'hiver.

Voté à l'unanimité

Révision du loyer de l'appartement au-dessus de l'ancienne Poste

La commune possède un logement de 120 m² (F4), situé au-dessus de l'ancienne poste, loué depuis le 01 août 2003 pour un montant de 305 €. Aucune révision n'a été appliquée. Si nous avons appliqué la révision en prenant en compte l'indice INSEE, ce loyer serait aujourd'hui, à 399,43 €.

La locataire a déposé un préavis de départ pour juillet.

Proposition que le montant du loyer soit révisé et porté à 450 € après l'exécution de différents travaux qui seront entrepris notamment la mise en place de rayonnants électriques

Voté à la majorité (une voix contre, Paul CAPERAN, une voix abstention, Chantal VERZENI)

Plan Communal de Sauvegarde : répartition du domaine de chaque élu

Le PCS est une obligation pour la Commune par rapport aux risques d'inondation. Il a été présenté sommairement à la population.

Ce Plan Communal de Sauvegarde sera finalisé au 10 juin à l'issue d'un exercice grandeur nature. A l'occasion de cet exercice un PC sera mis en place à la Mairie en prévision d'une éventuelle catastrophe.

Pour la bonne marche de cet exercice, il est nécessaire de mettre en place un organigramme.

Le Maire n'y figure pas mais devra contrôler l'opération donc connaître toutes les mesures nécessaires et sera l'interlocuteur avec la Préfecture.

La gestion de la crise sera mise en place par des relais de quartier.

Tous les membres du conseil municipal doivent se mettre à disposition, sous l'autorité de Michel NOVARINI, ainsi que le personnel administratif.

Vendredi prochain, le capitaine BENAC sera présent pour le mettre en place correctement.

C'est un exercice pour savoir comment se comporterait le PC en cas de catastrophe avec un contrôle d'une personne de la Préfecture.

Il est fait lecture de l'organigramme avec les différents postes de responsabilité.

Une réunion sera réalisée pour mettre en place l'organigramme de la cellule de crise PC, lundi 08 juin à 19h00.

Voté à l'unanimité

Questions Diverses

Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD

CAF

La CAF du Gers qui subventionne la petite enfance, le périscolaire et le Centre de Loisirs souhaite que tout soit transféré à la CCT au 01 janvier 2016 sinon ils supprimeraient les subventions.

Après un long débat, Madame le Maire précise que si le secteur enfance-jeunesse n'est pas transféré à la Communauté des Communes, la commune de Valence sur Baise ne pourra tout gérer.

Ecole maternelle

Madame le Maire informe le conseil que le cabinet d'architecte a rendu sa première copie concernant le plan de la future école maternelle et propose de le regarder à l'issue de la réunion.

Monique MESTRE

Madame Monique MESTRE fait part de la mauvaise signalétique pour arriver au Port

Henri LASSIS

Mur de soutènement

Vendredi dernier s'est tenue la réception des travaux. Il reste quelques aménagements à réaliser.

Élagage des remparts

L'élagage devrait se terminer mardi prochain. Monsieur WINTER a débuté les travaux de consolidation de son mur.

Bois des moines

La SOCOTEC est passée et a donné un avis favorable. Néanmoins, il faudra surveiller le vieillissement du bois. Il manque quelques panneaux signalétiques dans le sentier et à l'arrivée.

Paratonnerre

Deux devis sont arrivés en mairie avoisinant les 10 à 13 000 €. Cependant la loi n'oblige pas les collectivités à installer ce genre de matériel pour protéger un quartier.

Un paratonnerre canalise la foudre pour la diffuser sous terre. Par conséquent, par précaution son installation nécessiterait que les habitants se dotent d'un parafoudre (600 à 800 €) dans un rayon de 100 mètres.

Il est donc décidé de ne pas donner suite.

Syndicat des eaux :

Les travaux à la station de pompage de Plehaut sont reportés d'un an à cause de fouilles archéologiques.

Au lieu de deux relevés, il n'y aura plus qu'un seul, l'autre sera une estimation sur la consommation de l'année passée.

Monsieur MORLAN va venir à la rencontre de la Commune pour l'étude des travaux sur les canalisations en plomb sur la Commune.

Béatrice BRETTE-GARCIA

Fleurissement

L'embellissement de la Commune avance. Il manque quelques points à fleurir.

Paul CAPERAN

Embarcadère à Flaran

Cet embarcadère est en piteux état. Va-t-il disparaître ou être remis en état. Il est répondu qu'il devrait disparaître.

Bernard LAPEYRE

Travaux

L'entreprise PIVOTTO est venue remettre en place des tuiles du faîtage sur l'église.

Des travaux au boulevard Lissagaray ont été réalisés. Les employés doivent terminer certains endroits que la mini pelle ne peut atteindre

Port

Il subsiste un problème au port concernant le détecteur aux toilettes. Thierry DESPAX fera un devis pour changer le système d'éclairage.

Jean-Pierre PUYAL

Les Chemins d'Art en Armagnac sont en place et débiteront samedi 30 mai à 14h00 au belvédère.

La séance est levée à 22h20